

Limoges, le 23 novembre 2022

Urssaf Limousin
Pôle artistes-auteurs
TSA 70009
93517 Montreuil Cedex

BOUILLET STEPHANE
2 CHEM FORBEIGT
64400 OLORON STE MARIE

Nous écrire

www.artistes-auteurs.urssaf.fr
artiste-auteur.limousin@urssaf.fr

Nous contacter

Tél. : 0 806 804 208
Service gratuit + prix appel
Du lundi au vendredi
de 9 h à 17 h

Objet : Dispense de précompte 2023

Madame, Monsieur,

*Références à rappeler pour
toute correspondance*

N° de compte
748 7200642838

N° Siret
51754091000091

N° de Sécurité sociale
1 76 04 25 388 106 68

En application des articles L382-5 et R382-27 du Code de la sécurité sociale, les personnes physiques ou morales qui procèdent, à titre principal ou à titre accessoire, à la diffusion ou à l'exploitation commerciale d'œuvres originales et qui versent en contrepartie une rémunération à un artiste-auteur soumis au régime des bénéfices non-commerciaux, peuvent être dispensés du précompte des cotisations et contributions sociales.

La Directrice de l'Urssaf du Limousin, organisme agréé chargé du recouvrement des cotisations et contributions sociales, certifie que les revenus artistiques perçus par l'artiste-auteur ci-dessous désigné sont déclarés et imposables au titre des bénéfices non-commerciaux.

Nom : BOUILLET STEPHANE

N° de Sécurité sociale : 1760425388106

N° SIRET : 51754091000091

L'artiste-auteur devra présenter une copie de cette attestation annuelle de dispense de précompte, à son diffuseur, pour certifier qu'il est dispensé de précompte des cotisations et contributions sociales.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

La Directrice de l'Urssaf